

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 22 OCTOBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. WEISHAAR, Mme HITTLER, MM. KLIPFEL, PREVOT, BABILON,
WEISBECKER, (excusés) représentés respectivement par MM. ROHMER,
VOGEL, Mme WINCKEL, MM. FEIG, DUBOIS, Mme RICHTER,
MM. HELMER E., HERRLE, NEUHARD, FROEHLICH, Mme GESANG,
(excusés).

DEL. N° 122 /2001

OBJET : CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN

Délégation au Président pour la conclusion de marchés négociés suite à appel d'offres infructueux

Le Président informe l'assemblée délibérante que la Commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} octobre 2001 a procédé à l'attribution de 4 des 6 lots de l'opération « mise en valeur scénographique du château du Fleckenstein ».

La Commission a déclaré infructueux le lot 2 (équipements vidéo) et le lot 6 (production audio-vidéo) et donné un avis favorable à la passation d'un marché négocié après mise en concurrence.

La négociation se déroulera entre le 29 octobre et le 5 novembre 2001.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

***- donne délégation au Président pour négocier et procéder à l'attribution
des marchés des lots déclarés infructueux.***

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 23 octobre 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

